



Enquête 2021 sur l'organisation des services à la recherche

Restitution du 31 janvier 2022

Commission Recherche et documentation



Dans les épisodes précédents...

LES SERVICES À LA RECHERCHE EN BIBLIOTHÈQUE

COMMENT CERNER LES SERVICES À LA RECHERCHE ?

UNE CIBLE DIFFICILE À CERNER

CES PÉRIMÈTRES VARIABLES ET MOUVANTS

UN CONTEXTE FORTEMENT ÉVOLUTIF

COMPTER LES ETP SEULEMENT DE LA CONCLURE

COMMENT SE SONT CONSTRUITS LES SERVICES ?

RATTACHEMENT INITIAL

- ressources électroniques
- informatique documentaire
- collections
- services aux usagers

Tendance majoritaire

rattachement direct à la direction ou à la direction adjointe

MODALITÉS DE CONSTRUCTION

- Mission émergente
- Groupe de travail
- Construction empirique autour de fonctions existantes
- Structuration autour d'un projet phare

D'OÙ VIENNENT LES POSTES ?

En majorité, de réaffectations internes à la bibliothèque ou au SCD

- Intégration de bibliothèques associées
- Reyramidage de fonctions
- Evolution de postes

Moins souvent, de réaffectations de l'établissement ou de la création de postes

Levers utilisés : dynamique générale autour d'un projet de services, besoins de l'établissement en matière de bibliométrie et/ou soutien de la direction de la recherche

Modèle 1. Service ou département centralisé

Avantages

- Vue globale et capacité à transporter des solutions
- Visibilité du service vis-à-vis de la gouvernance
- Expérimentations et mode projet
- Certification d'outils ou de services centralisés
- Contribution au déclenchement entre bibliothèques physiques (pour une organisation multi-sites)

Inconvénients

- Déclenchement avec les bibliothèques physiques (dans le cadre d'une organisation multi-sites)
- Peu d'accoutumance aux enjeux de recherche parmi le reste du personnel
- Communication avec les unités de recherche parfois difficile

Aucun service observé ne centralise l'ensemble des services dédiés aux chercheurs

Le service transversal peut coordonner l'adoption de référentiels disciplinaires rattachés à d'autres services/sites

Dans une logique d'accoutumance, les collègues affectés au service transversal peuvent participer à d'autres missions et fonctions

Modèle 2. Un coordinateur, des missions réparties

Avantages

- Forces synergiques, grâce à des fiches de postes mises
- Les actions de formation auprès des chercheurs contribuent à rendre visible les services à la recherche à l'externe
- Problème de priorisation des activités, voire parfois d'encadrement adéquat à des petites structures

Inconvénients

- Peut aboutir à un manque de vision bibliographique et/ou de formalisation des orientations et arbitrages
- Manque de visibilité du service ou de la mission en interne
- Problème de priorisation des activités, voire parfois d'encadrement adéquat à des petites structures

La coordination peut être exercée par une personne (parfois directeur ou directeur adjoint), un service transversal, une commission permanente

La mission de coordination peut impliquer la mobilisation de référents disciplinaires sur les sites

Modèle 3. Fonction intégrée à un service ou un département

Avantages

- Maisons de relations structurantes avec des fonctions déjà existantes
- L'appui sur les compétences existantes permet l'apport d'une plus-value forte en matière de services

Inconvénients

- En fonction de la taille du service, structuration hiérarchique parfois excessive
- L'absence de cohérence compléte dans les activités du service/département rend difficile l'animation d'équipe et la convergence vers des objectifs communs
- Communication avec les autres missions et fonctions parfois difficile

Rattachements et liens possibles

- Ressources électroniques → vision globale sur la publication scientifique
- Cultivées → relation avec les équipes de recherche et « disciplines »
- Numerique / Informatique documentaire → exploitation des compétences numériques pour la recherche

PÉRIMÈTRE DES SERVICES

EXEMPLES DE GOUVERNANCE

Relation directe avec le Président ou VP Recherche (+ VP Numérique, VP Documentation)	Représentation systématique dans les instances liées de l'établissement, dont commission recherche	Rôle structurant des comités de pilotage de projets (Plateforme de revues, Archive ouverte...)	Caractère structurant de la relation avec la Direction Recherche, lorsqu'elle fonctionne bien
--	---	---	--

« Le service est encore récent et son organisation évolutive »

« Nous allons finir par être limités dans nos actions par notre petite taille »

« L'appellation 'Services à la recherche' fait trop concurrence au service de la recherche de l'université et l'appellation 'Service aux chercheurs' ne rend pas assez compte de la dimension bibliométrique et valorisation pour l'établissement »

« Il serait utile que certaines fonctions soient rattachées ou associées plus étroitement aux services à la recherche »

« En l'absence d'ancre ou de relais disciplinaire ou « terrain », il devient plus complexe de « sentir » ou de « réaliser » les attentes des chercheurs »

Enquête qualitative menée sur un échantillon de 18 bibliothèques représentatives à la commission recherche et documentation

Niveau d'analyse et de complexité variables selon les établissements

Collecte de données entre mai et juin 2018

Avec la participation des SCD des Universités Dauphine, Paris 2, Paris Descartes, Paris Est, Nice, Rennes 1, Lille (Dro-Banet) et Sciences et Technologies, Amiens, de la Direction de la Documentation de l'Université de Bordeaux, de la BU Santé, de la Bibliothèque des Sites Paris Tech, de la Bibliothèque de l'Observatoire de Paris, de la Direction de la Bibliothèque et de la Documentation du MINU et de la Direction des Ressources et de l'Information Scientifique de Sciences Po

Conception Commission recherche et documentation, projet coordonné par Marie-Madeleine Gérard - Réalisation graphique Cécile Verbeke - Septembre 2018

- Enquête menée en 2018 auprès de 15 établissements membres de la commission recherche.
- Quelques grandes tendances dégagées
- Une base pour pérenniser une enquête bi-annuelle (première édition en 2021)

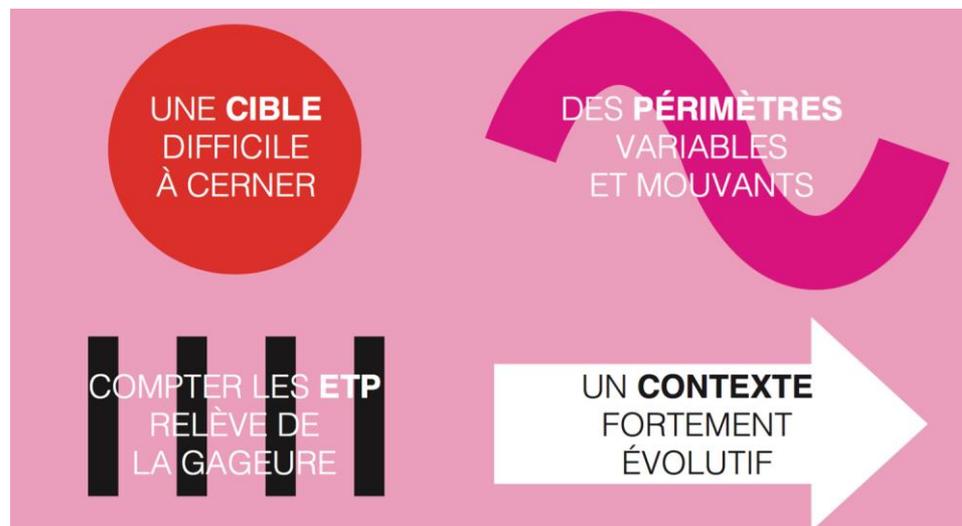
Les préalables

Le périmètre des activités



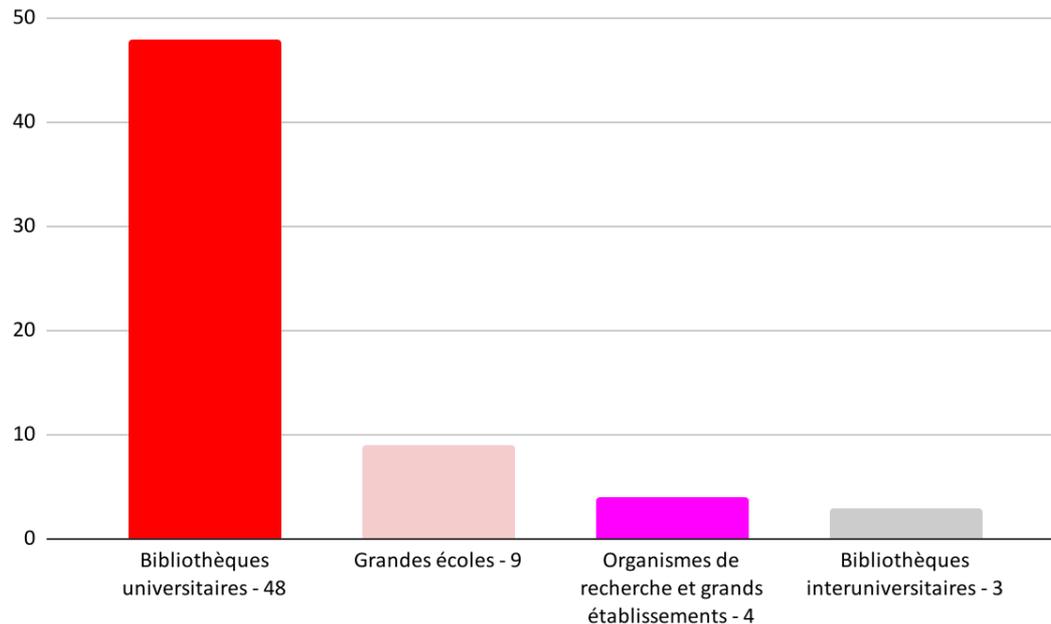
Les préalables

- 3 grandes modèles organisationnels définis et qui ont constitué une base pour notre nouvelle enquête
- Une difficulté identifiée à compter les moyens : variation forte de périmètre selon les organisations, données non significatives ou non comparables dans certains cas
- La valeur des données tiendra à l'analyse de leur évolution dans le futur : nouvelle enquête prévue en 2023



Les répondants

64 réponses complètes ont pu être traitées, réparties de la sorte.



D'après DataESR, 99 SCD, directions de la documentation, bibliothèques de grands établissements ou interuniversitaires en France => environ 2 tiers des établissements documentaires français ont répondu à l'enquête.

Historique des services d'appui à la recherche

3 services ont 10 ans ou plus*

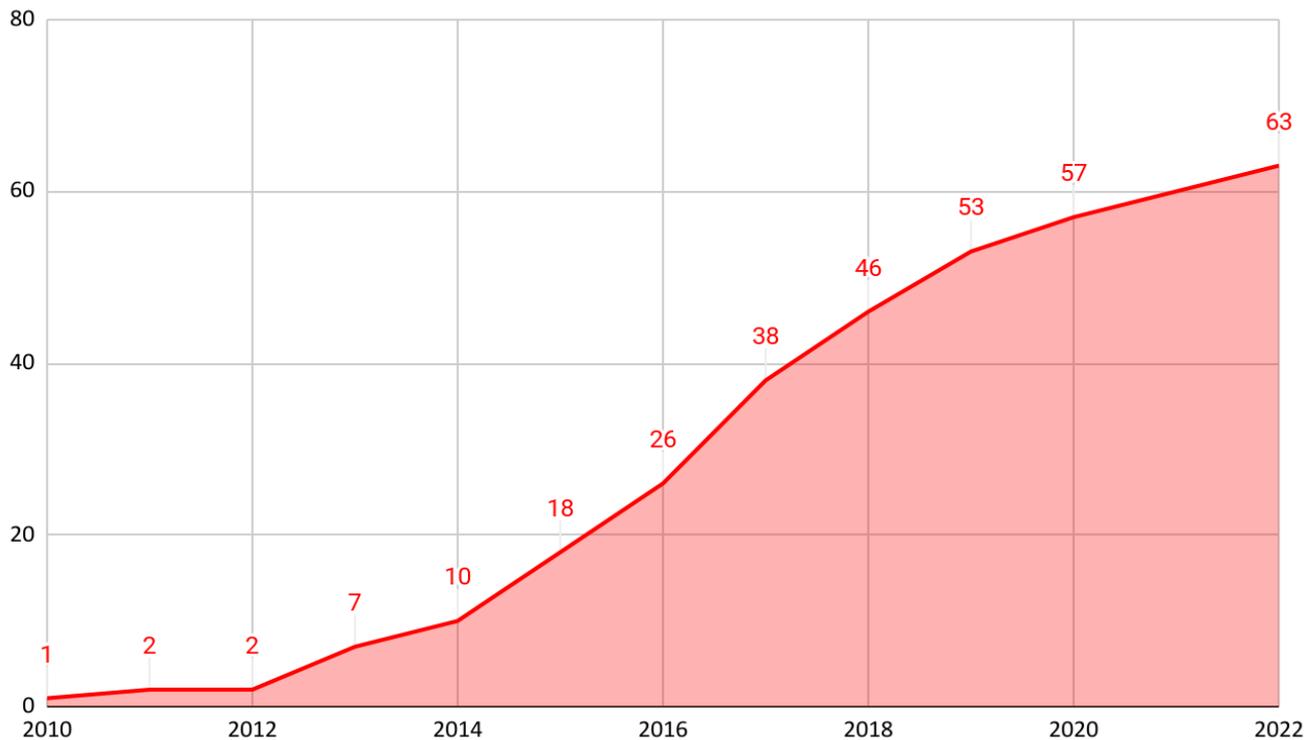
19 services ont 5 ans ou plus, soit 32%

Au total, 53%, soit plus de la moitié des services ont moins de 5 ans

Médiane de création d'un service : 2017

* Chiffre à relativiser : au moins un établissement a répondu en évoquant la première action menée en terme de valorisation de la production scientifique, et non la création d'un service proprement dit.

Répartition chronologique des créations de services



- Jusqu'en 2014, l'époque des pionniers.
- De 2015 à 2018, l'émergence d'un nouvel axe dans les organigrammes.
- *2017, pic de créations de services (12) – année de la JE ADBU sur les services à la recherche*
- Depuis 2019, la poursuite du développement

Évolutions récentes

61% des répondants déclarent que leur organisation en matière de services à la recherche a évolué au cours des 2 dernières années.

Parmi les 39% restants, certains évoquent des évolutions prévues dans les 2 ans à venir.

73% des répondants déclarent que des postes nouveaux ont été affectés aux services à la recherche durant les 5 dernières années.

=> Des services encore jeunes, en constante évolution, une tendance à l'augmentation des moyens

Observations sur les évolutions historiques : diversité et instabilité des situations

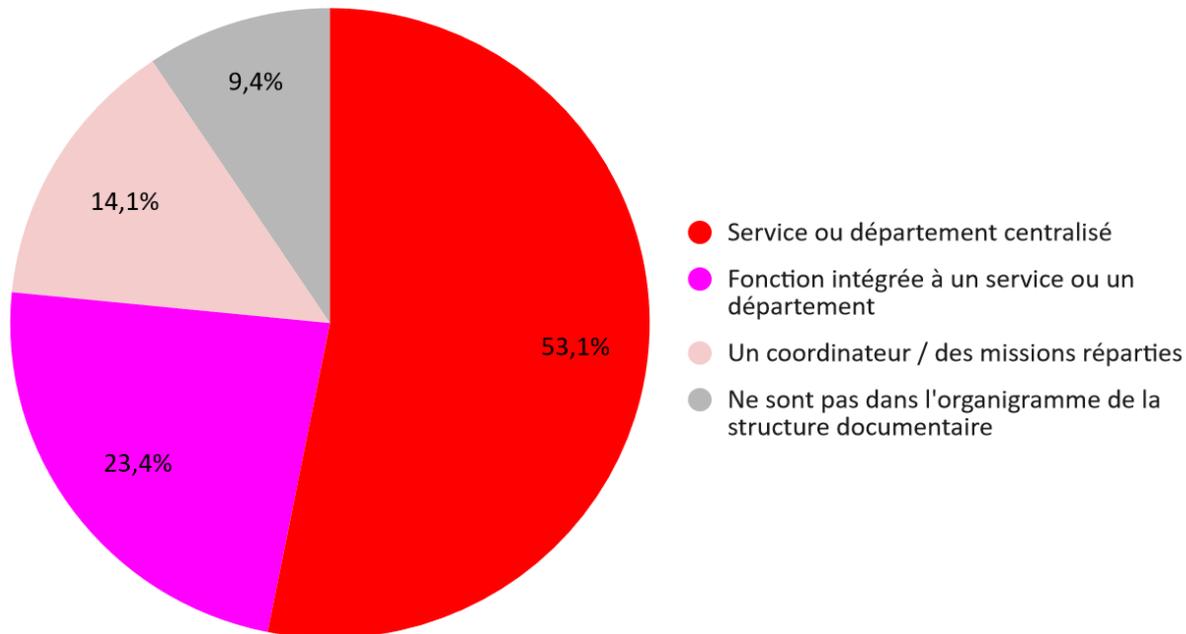
- Cas des structures documentaires récentes, issues de fusion ou non
 - => *La fusion d'universités a souvent conduit à la formalisation d'un service dédié.*
- Tendance à l'autonomisation des services à la recherche dans les organigrammes.
- Évolution du périmètre d'activités (ajout ou retrait de mission).

Positionnement des services à la recherche dans l'organigramme

Mode d'organisation prédominant : le service ou département centralisé clairement identifié dans l'organigramme.

La présence des services à la recherche dans les organigrammes est une évidence pour tous les organismes ayant répondu à l'enquête, que cela soit déjà une réalité ou encore un projet.

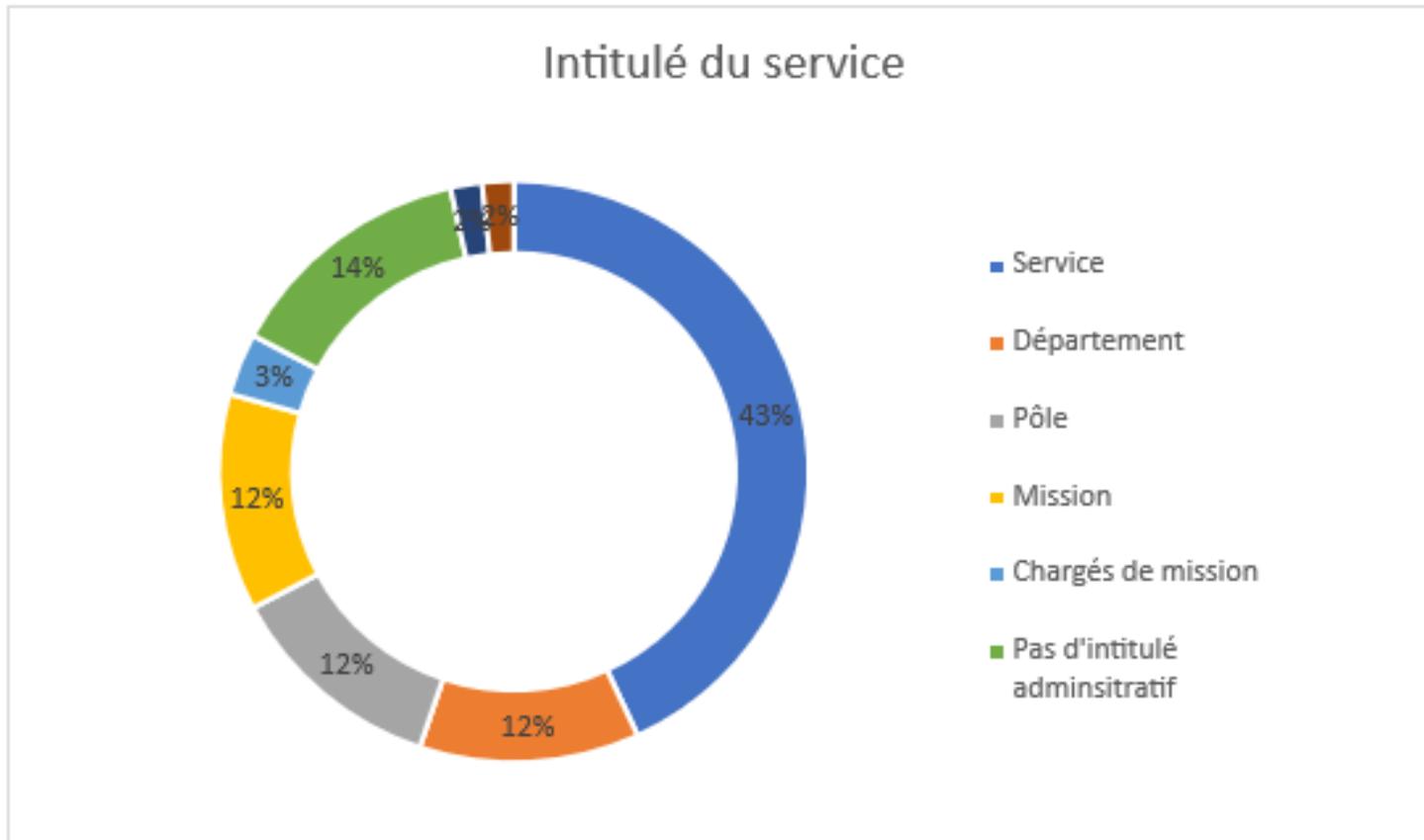
Positionnement du service à la recherche dans l'organigramme



Intitulé du service

L'intitulé privilégié est Service.

Certaines structures dédiées à l'appui à la recherche ne portent pas de nom administratif mais directement un nom signifiant (ex. Appuidoc).



Avantages et inconvénients de l'organisation mise en œuvre

Fonction intégrée à un service ou à un département

Avantages	Inconvénients
<p>Renforcement des liens au sein du département</p> <p>Proximité et identification rapide des collègues chargés de l'appui à la recherche</p> <p>Partage de compétences facilité</p> <p>Valorisation du département auprès des chercheurs et doctorants</p>	<p>Pas d'identification précise des fonctions d'appui à la recherche pour les chercheurs ou l'université</p> <p>Manque de visibilité de ces fonctions dans l'organigramme</p> <p>Postes affectés à l'appui aux chercheurs pas nécessairement pérennes</p> <p>Collaborations à structurer pour pallier le manque de visibilité</p>

Avantages et inconvénients de l'organisation mise en œuvre

Service ou département centralisé

Avantages	Inconvénients
<p>Bonne visibilité dans la structure doc et dans l'établissement, guichet unique identifié</p> <p>Montée en compétence de toute l'équipe possible pour créer un pôle d'expertise</p> <p>Identification au sein de l'établissement comme acteur stratégique</p> <p>Efficacité et réactivité</p>	<p>Bonnes relations à établir avec les autres services de la structure doc</p> <p>Isolement du service au milieu des autres fonctions</p> <p>Priorisation des dossiers parfois difficile si les collègues du service sont aussi sur d'autres tâches</p> <p>Difficulté pour disséminer une culture « recherche » dans la structure doc</p>

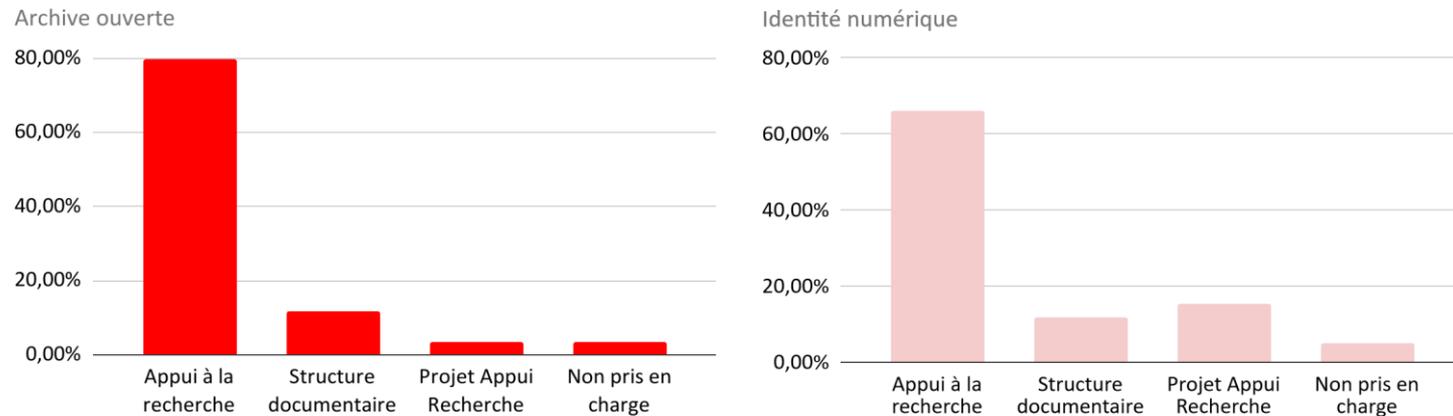
Avantages et inconvénients de l'organisation mise en œuvre

Un coordinateur / des missions réparties

Avantages	Inconvénients
<p data-bbox="183 571 937 678">Dynamique, agilité, souplesse d'action de cette organisation</p> <p data-bbox="183 763 676 806">Proximité des chercheurs</p> <p data-bbox="183 892 811 1006">Légitimité car rattachement à la direction de la structure doc</p> <p data-bbox="183 1092 454 1135">Transversalité</p>	<p data-bbox="985 571 1381 614">Manque de visibilité</p> <p data-bbox="985 699 1729 806">Difficulté pour disséminer une culture commune</p> <p data-bbox="985 892 1661 1071">Fragilité lors de mutations pour le passage des dossiers (changement d'interlocuteurs)</p> <p data-bbox="985 1156 1593 1199">Communication parfois difficile</p>

Les missions exercées - 1/5

Des missions qui constituent le **socle commun** des services d'appui à la recherche.



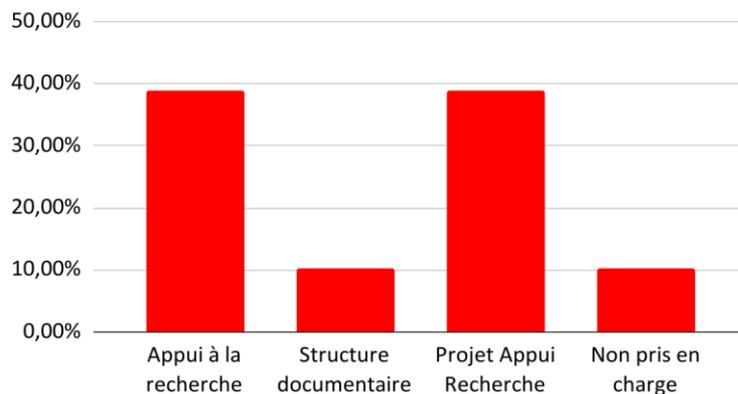
D'autres missions, exercées de longue date par les SCD, ne font que *très rarement* partie du périmètre des services d'appui à la recherche :

- fourniture de documents et acquisition de ressources électroniques (entre 10 et 20 % de rattachement aux services d'appui à la recherche) ;
- patrimoine, bibliothèque numérique et recherche bibliographique (rattachement aux services d'appui à la recherche inférieur à 10 % des répondants).

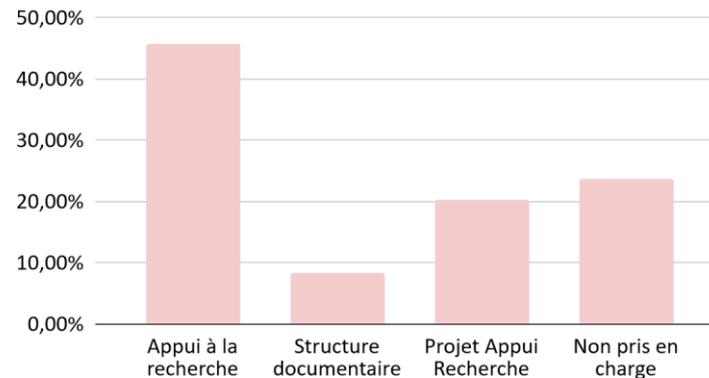
Les missions exercées - 2/5

Parmi les missions émergentes (+ de 15 % de projets en cours), certaines sont amenées à rejoindre le socle commun.

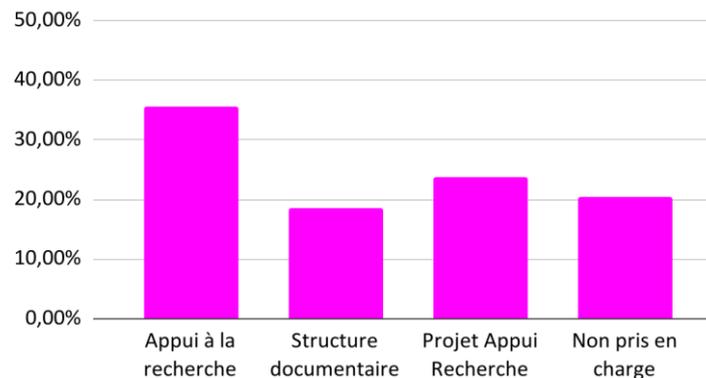
Données de la recherche



Bibliométrie



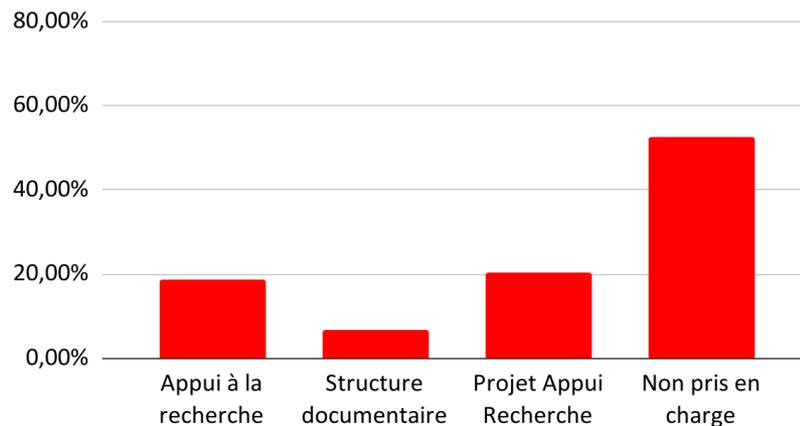
APC



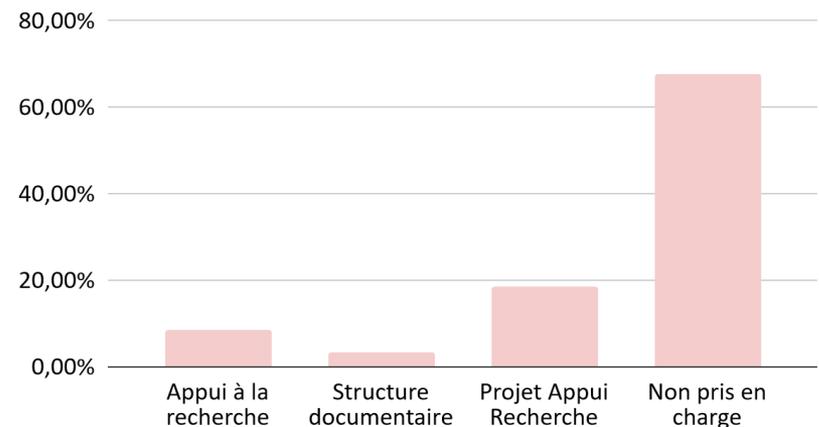
Les missions exercées - 3/5

D'autres missions émergentes continuent de concerner une minorité des structures documentaires ayant répondu à l'enquête.

Accompagnement de l'édition de revues



Fouille de texte et de données

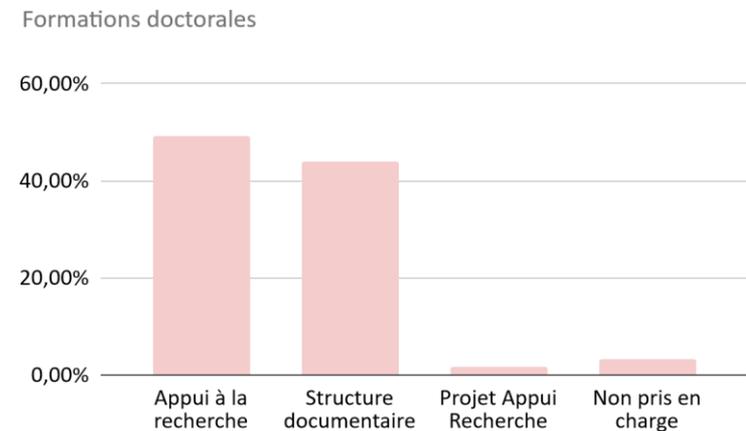
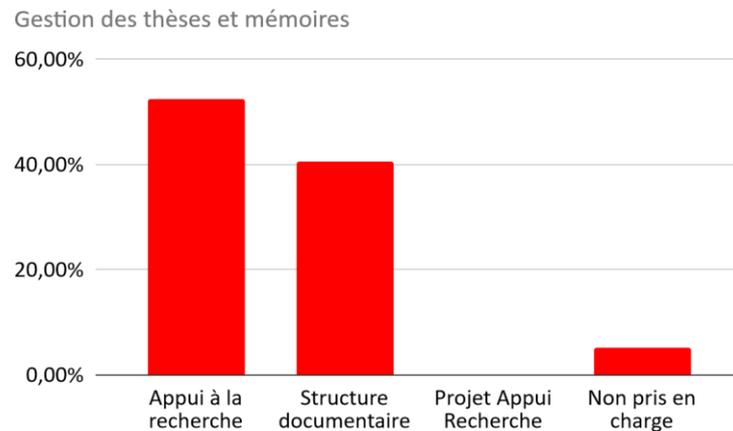


Plusieurs établissements signalent également qu'ils travaillent à valoriser l'usage de leurs fonds dans le cadre de projets de recherche (CollEx) / accompagnement des projets de recherche.

Les missions exercées - 4/5

Certaines missions anciennes des structures documentaires sont autant prises en charge par les services d'appui à la recherche que par d'autres services au sein des structures documentaires.

Ce partage dépend probablement du périmètre des autres services/départements.



S'y ajoutent de nombreuses **actions de formation et sensibilisation à la science ouverte**, souvent mentionnées dans les commentaires des répondants. Les conseils juridiques semblent s'inscrire généralement dans ce cadre.

Les missions exercées - 5/5

Les 5 structures documentaires dont les services à la recherche sont **absents de l'organigramme** exercent souvent de nombreuses missions relevant de ce domaine.

On constate par ailleurs que beaucoup des projets en cours dans ces établissements touchent au socle commun des services d'appui à la recherche.

	Archive ouverte	APC	Données de la recherche	Bibliométrie	Identité numérique
Missions déjà exercées	3	3	2	2	4
Missions en projet	2	2	3	1	1

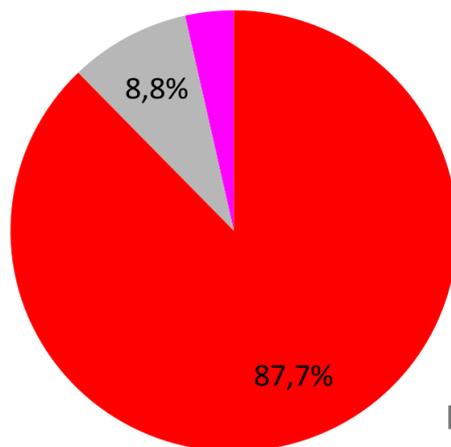
La prise en charge de ces missions contribuera sans doute à cimenter les services dédiés en projet de création.

Le degré d'implication par mission

Logiquement, les missions constituant le socle commun sont celles pour lesquelles le portage par la structure documentaire est le plus répandu.

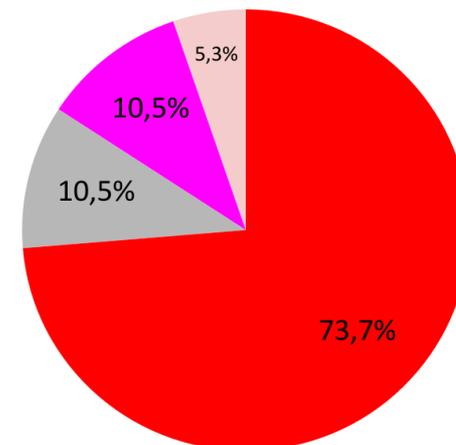
Archive ouverte

- Portée par la structure documentaire pour l'université (A1)
- Portée par un autre service de l'université (A2)
- Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université (A3)



Identité numérique

- Portée par la structure documentaire pour l'université (A1)
- Portée par un autre service de l'université (A2)
- Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université (A3)
- Mission non prise en charge par mon établissement (A4)

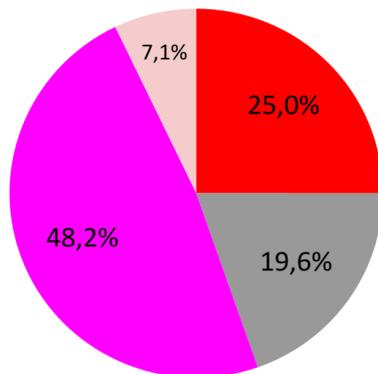


Le degré d'implication par mission

L'implication d'autres services est en revanche très nette dans le portage de certaines nouvelles missions pour les structures documentaires.

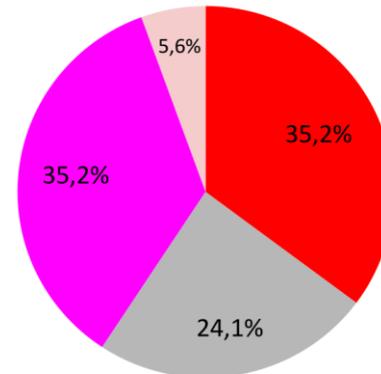
Données de la recherche

- Portée par la structure documentaire pour l'université (A1)
- Portée par un autre service de l'université (A2)
- Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université (A3)
- Mission non prise en charge par mon établissement (A4)



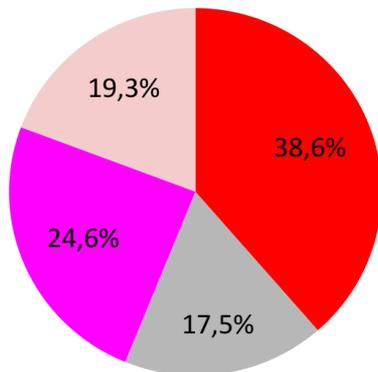
Conseils juridiques

- Portée par la structure documentaire pour l'université (A1)
- Portée par un autre service de l'université (A2)
- Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université (A3)
- Mission non prise en charge par mon établissement (A4)



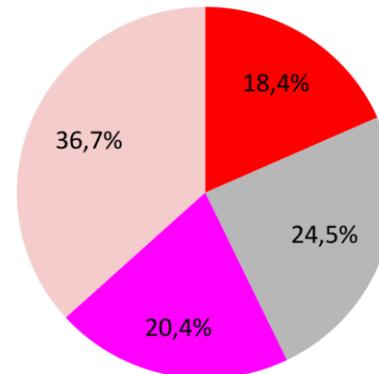
Bibliométrie

- Portée par la structure documentaire pour l'université (A1)
- Portée par un autre service de l'université (A2)
- Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université (A3)
- Mission non prise en charge par mon établissement (A4)



Accompagnement de l'édition de revues

- Portée par la structure documentaire pour l'université (A1)
- Portée par un autre service de l'université (A2)
- Portée de concert par la structure documentaire et un autre service de l'université (A3)
- Mission non prise en charge par mon établissement (A4)



Les partenaires des services d'appui à la recherche

Services partenaires	Pourcentage
Direction de la recherche	97%
Laboratoires	93%
Administration des études doctorales	79%
Vice-présidence	72%
Services informatiques	72%
Direction de la communication	52%
Direction des affaires juridiques	38%
Presses universitaires	34%
Ingénierie de projets	34%
Autres	43%

Les moyens : éléments d'historique

73% des répondants déclarent que des postes nouveaux ont été affectés aux services à la recherche durant les 5 dernières années.

- Les renforcements humains peuvent être parfois très significatifs : un établissement mentionne un passage de 2 à 12 personnes
- A l'inverse, des collègues mentionnent être seuls sur leur mission et partager leur temps entre 2 activités

D'où viennent les moyens ?

Origine des postes	Pourcentage
Ces postes ont-ils été affectés en faisant évoluer des personnes déjà présentes au sein de la structure documentaire ?	64%
Ces postes ont-ils été attribués via la réaffectation d'un support de poste ?	59%
Ces postes ont-ils été attribués via la création d'un nouveau poste ?	34%



Répartition des ETP

Travailler sur les données relatives aux moyens : comment faire ?

- La compréhension des catégories peut être variable selon les établissements (biais possibles sur certaines données)
 - Seuls 2/3 des établissements ont répondu
 - Certaines réponses peuvent être incomplètes sur les moyens dédiés
-
- Les données finales sont donc à prendre avec précaution
 - La comparaison avec l'enquête 2023 devra permettre une mesure de l'évolution

Notre choix de traitement des données

Les données ont été compilées pour les activités liées au cœur des services à la recherche : archive ouverte, publications, édition, bibliométrie, identité numérique, juridique, données de la recherche.

Les moyens : quelques chiffres-clés

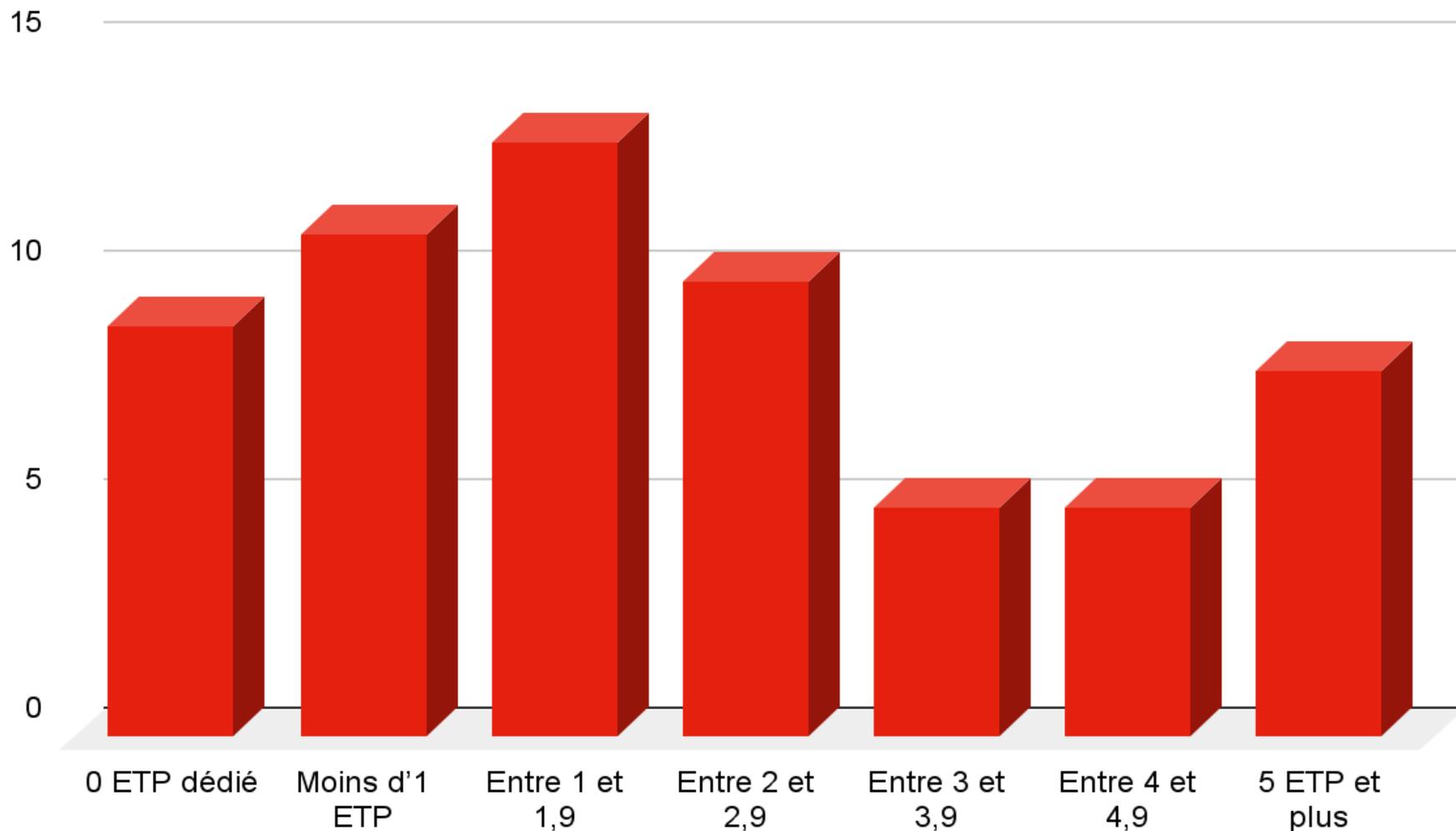
En moyenne, les établissements documentaires consacrent **2,7 ETP** aux services à la recherche (science ouverte dans toutes ses dimensions et bibliométrie).

Le chiffre médian se situe plus bas, à **1,7 ETP**.

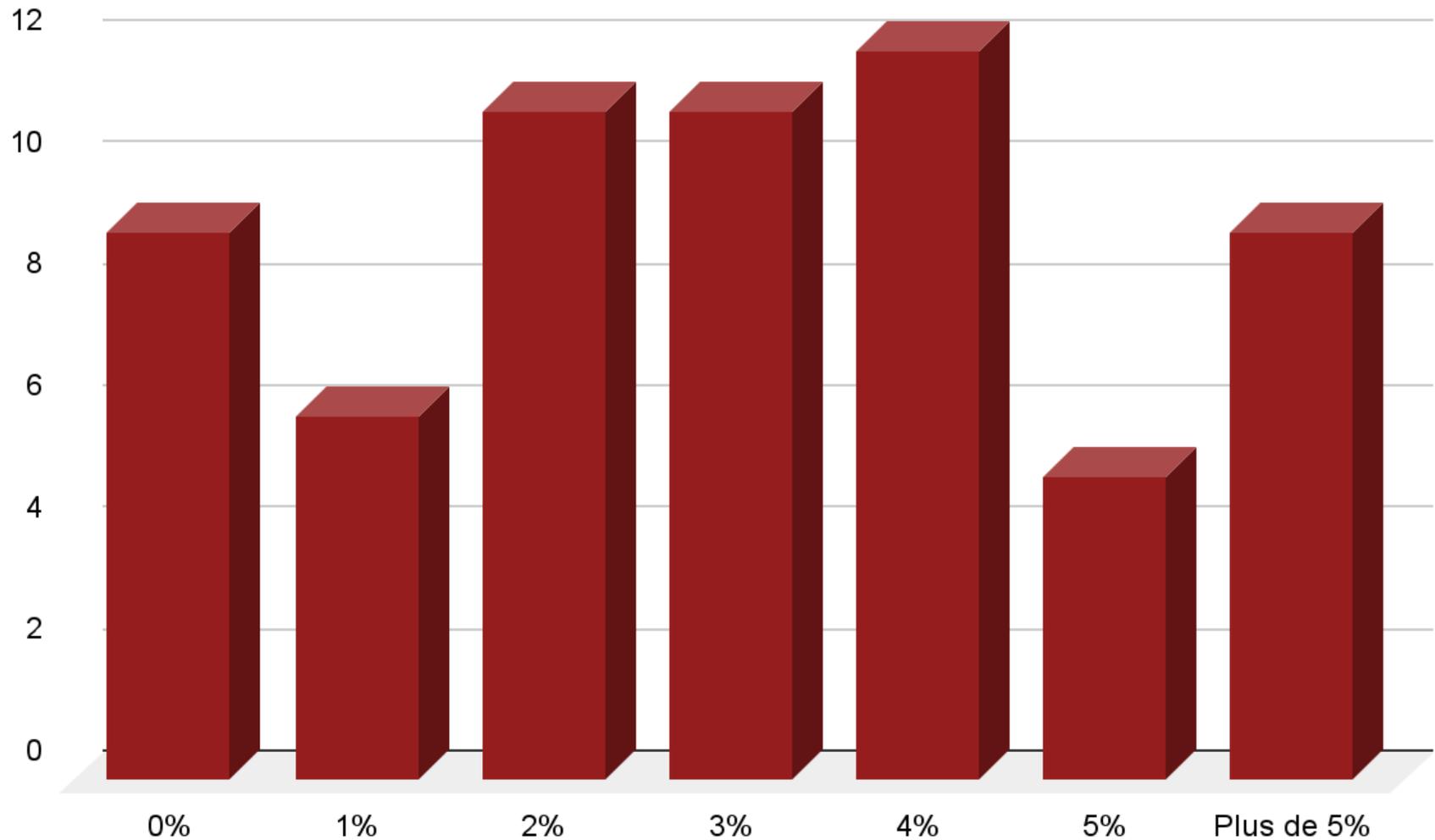
Le total d'ETP déclaré varie selon les établissements de 0 à 25 ETP :

- 0 = des structures qui ne prennent pas en charge de missions relatives à la science ouverte ou n'ont pas déclaré de moyens associés
- 25 ETP = des moyens déclarés par un organisme de recherche
- 8,2 ETP = le chiffre le plus élevé pour une bibliothèque universitaire

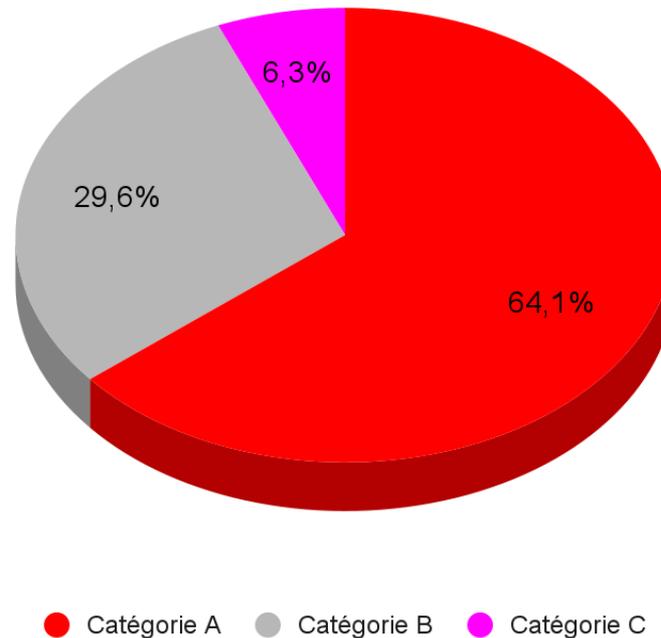
ETP dédiés aux services à la recherche



Pourcentage d'ETP rapportés à la structure documentaire



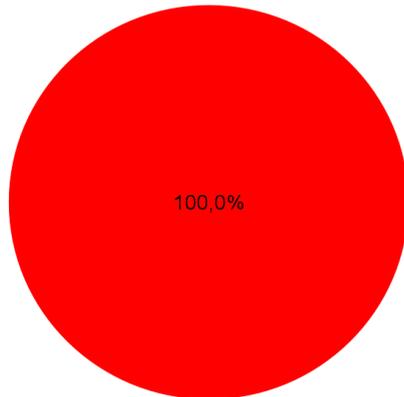
Répartition par catégories



La catégorie A reste la plus représentée dans les moyens dédiés aux services à la recherche.

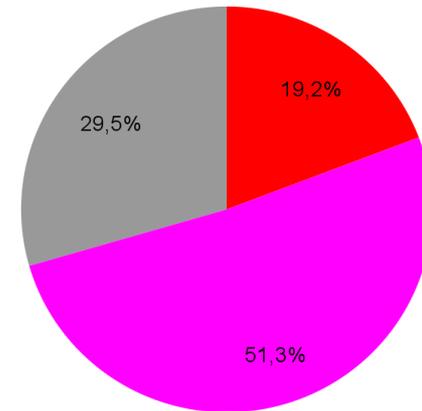
Une répartition moyenne masquant des disparités

SCD (entre 100 et 150 ETP)



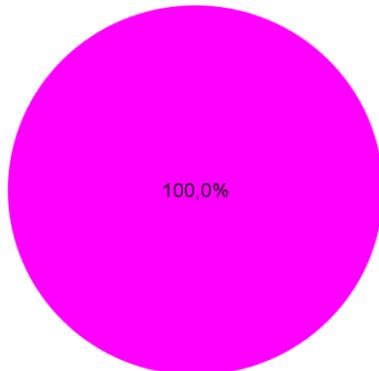
● Catégorie A

SCD (50 à 100 ETP)



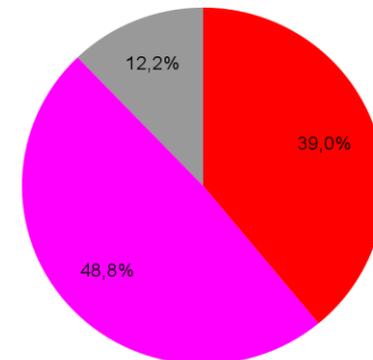
● Catégorie A ● Catégorie B ● Catégorie C

SCD (0 à 50 ETP)



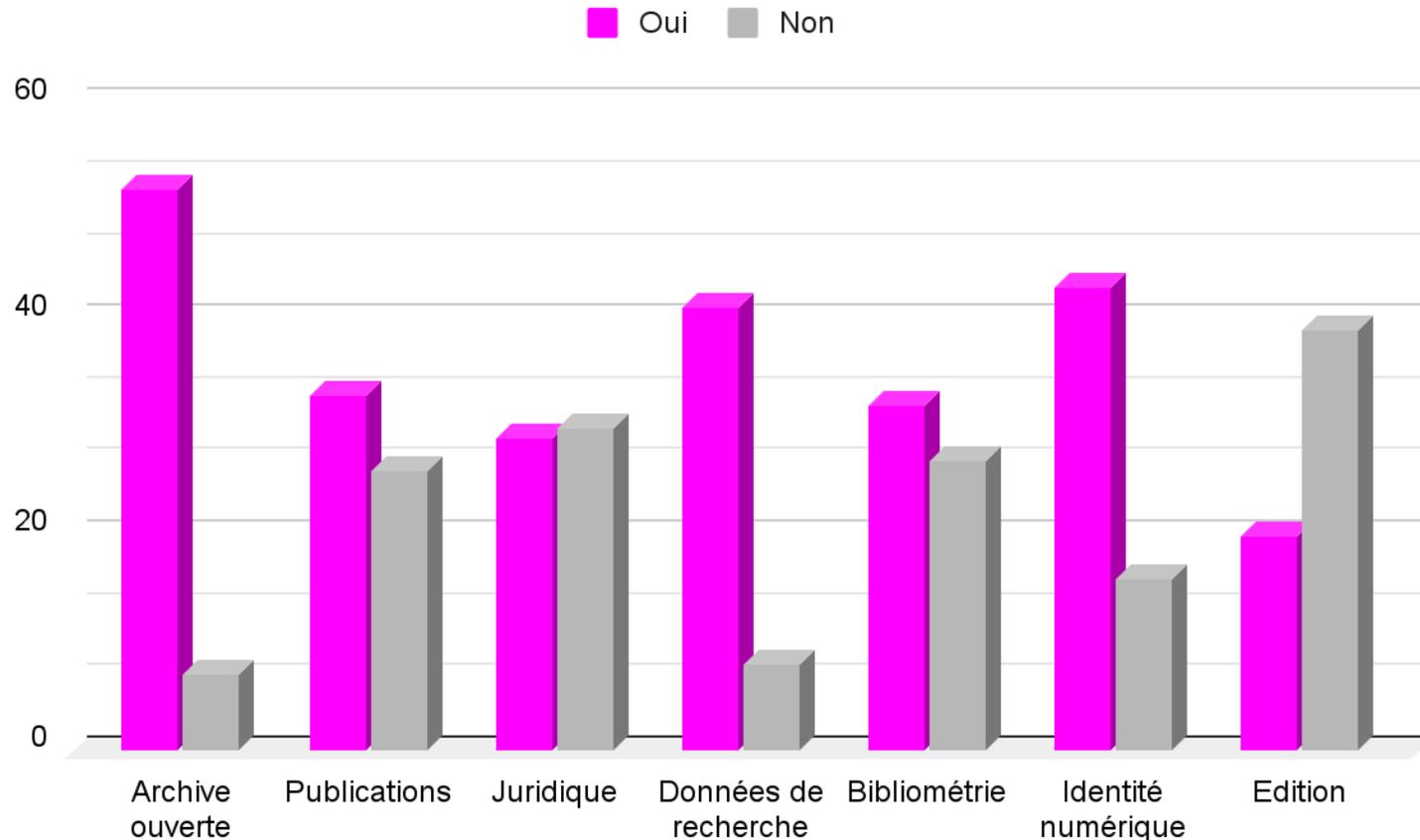
● Catégorie B

SCD (150 à 200 ETP)



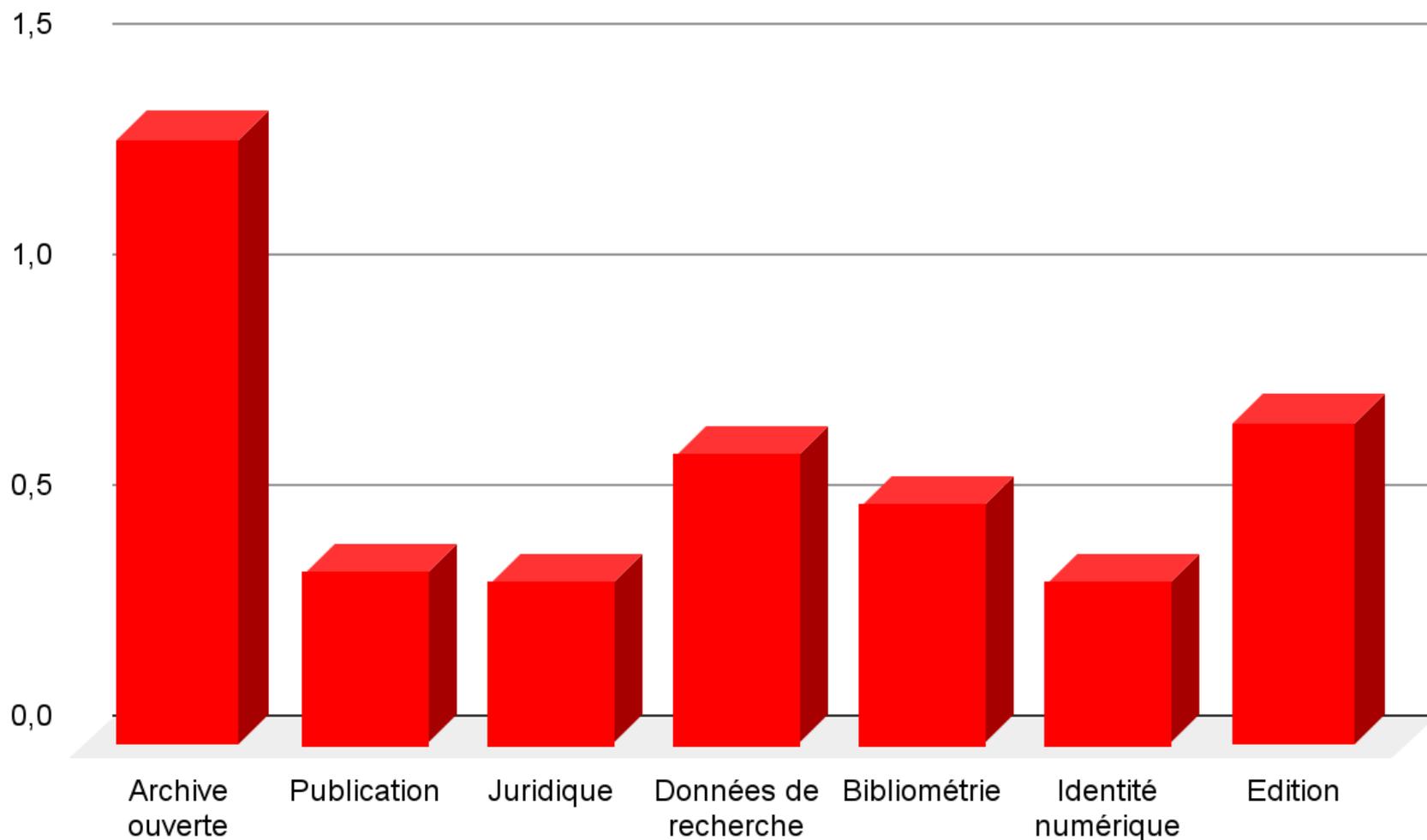
● Catégorie A ● Catégorie B ● Catégorie C

La structure documentaire consacre-t-elle des ETP à ce dossier ?



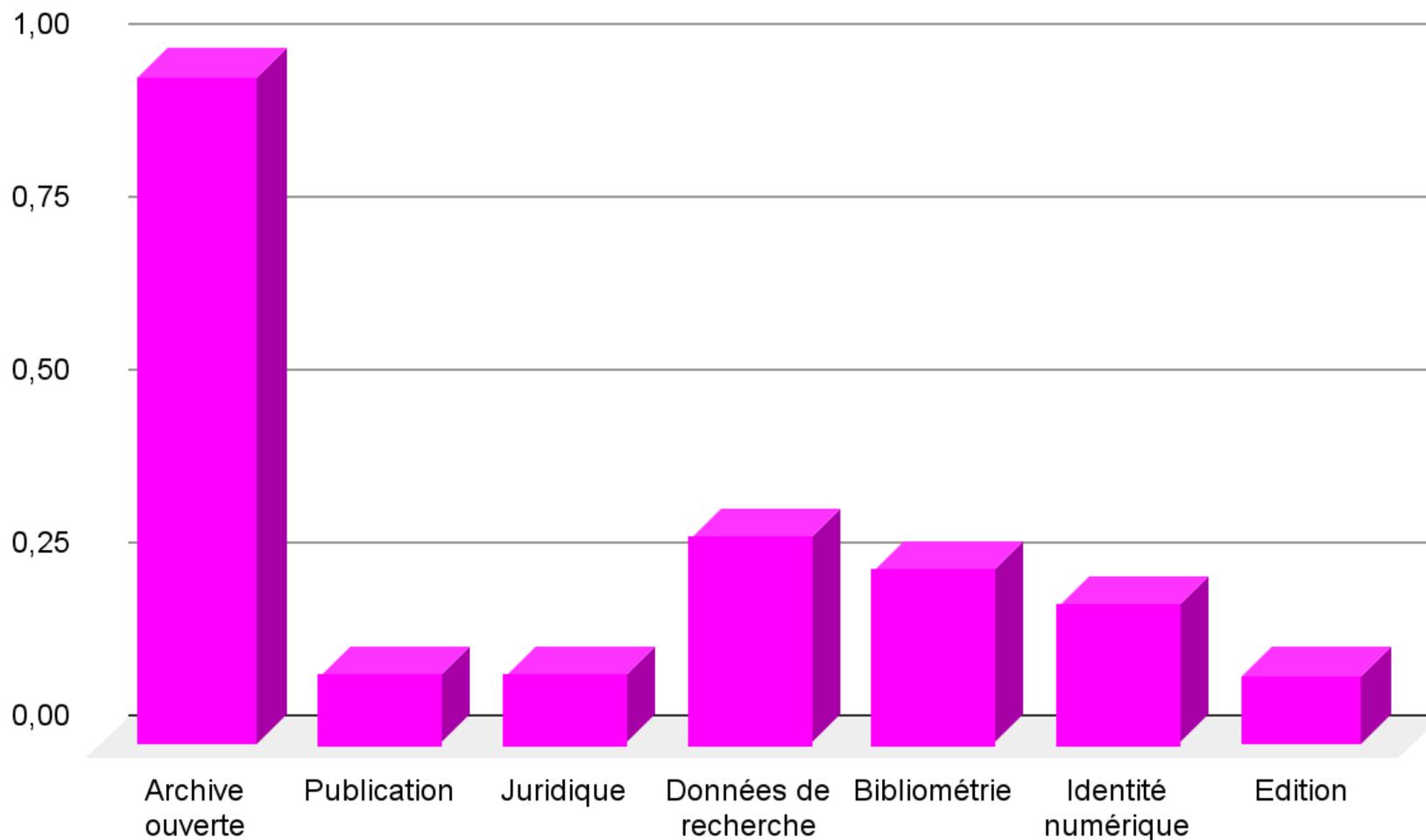
Sur 59 établissements déclarant l'existence des services à la recherche dans leur organigramme

Moyenne des ETP dédiés



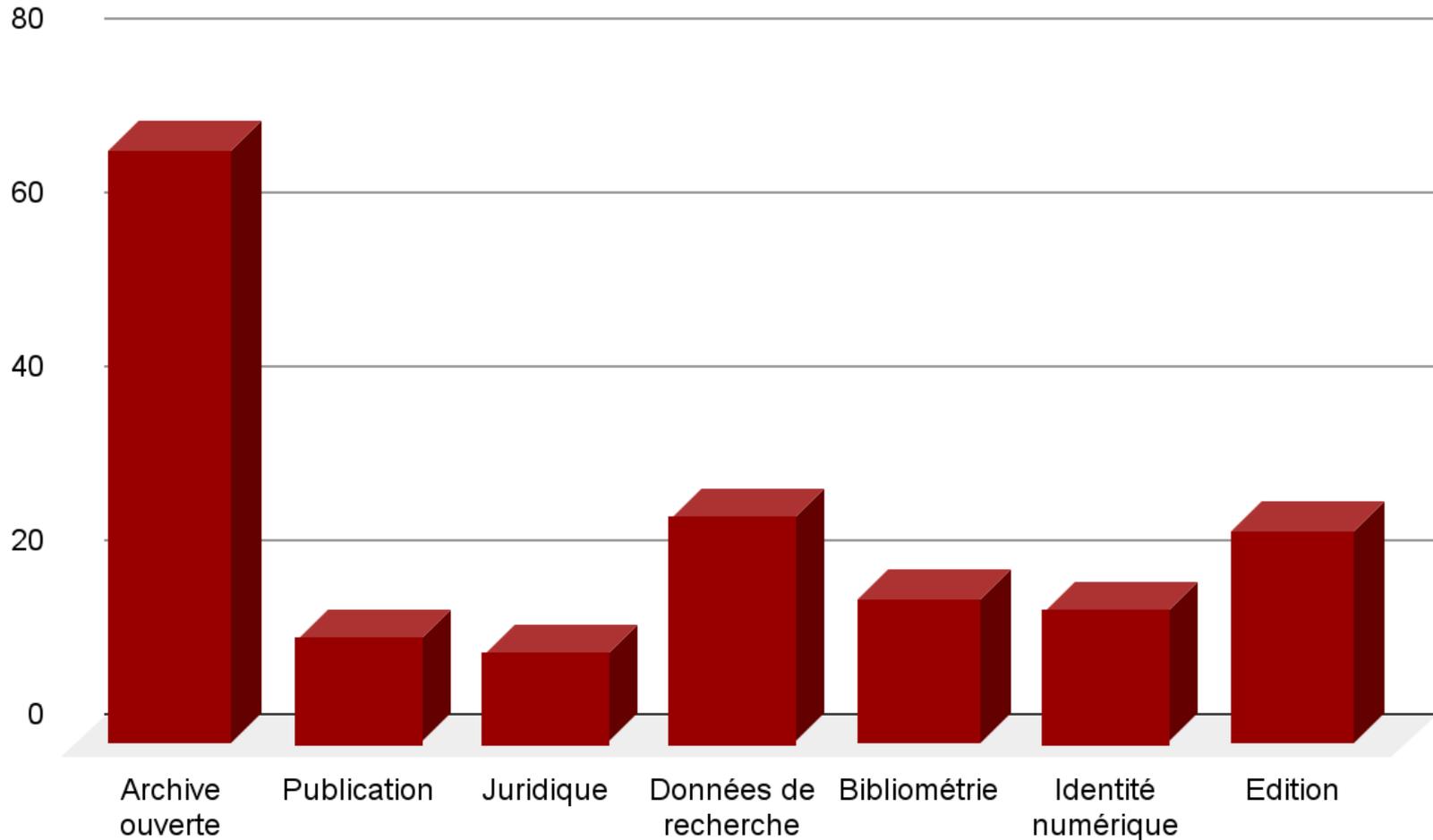
Moyenne calculée sur les structures documentaires consacrant effectivement des ETP au dossier

Médiane des ETP dédiés



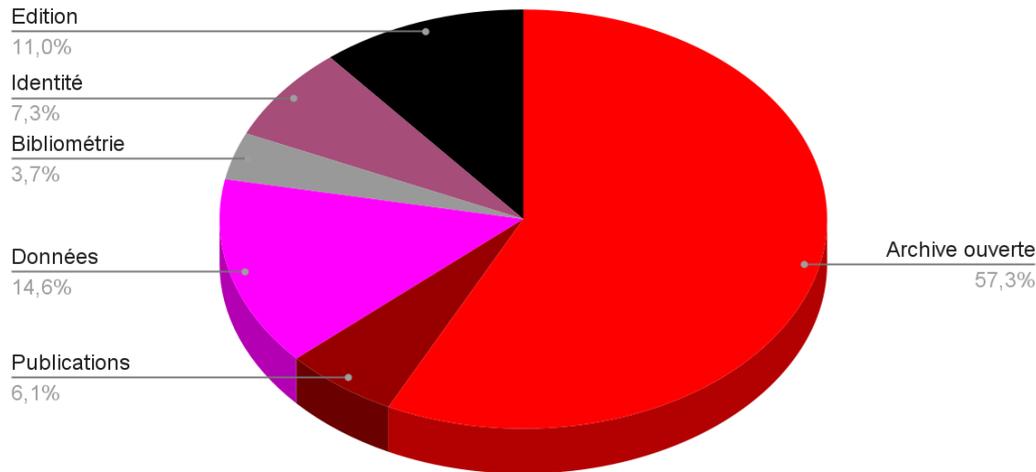
Médiane calculée sur les structures documentaires consacrant effectivement des ETP au dossier

Total des ETP dédiés



Sur 64 bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche

Des stratégies variables selon les établissements

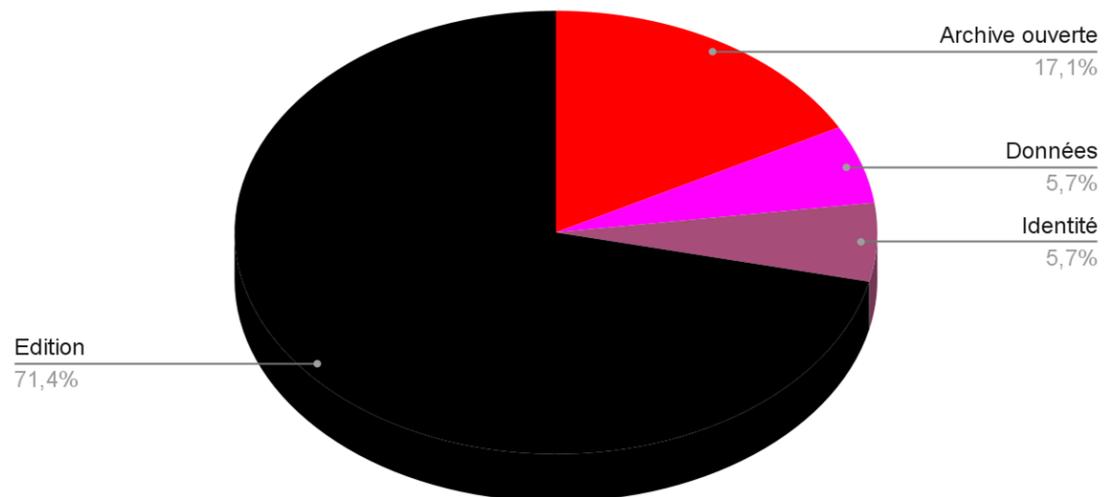


Etablissement de 150 à 200 ETP

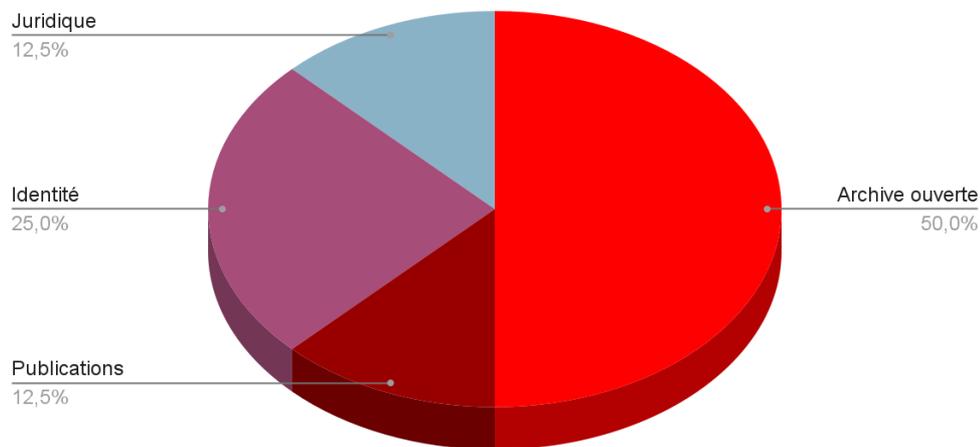
Dont 8,2 dédiés aux services à la recherche

Etablissement de 50 à 100 ETP

Dont 3,5 dédiés aux services à la recherche



Des stratégies variables selon les établissements

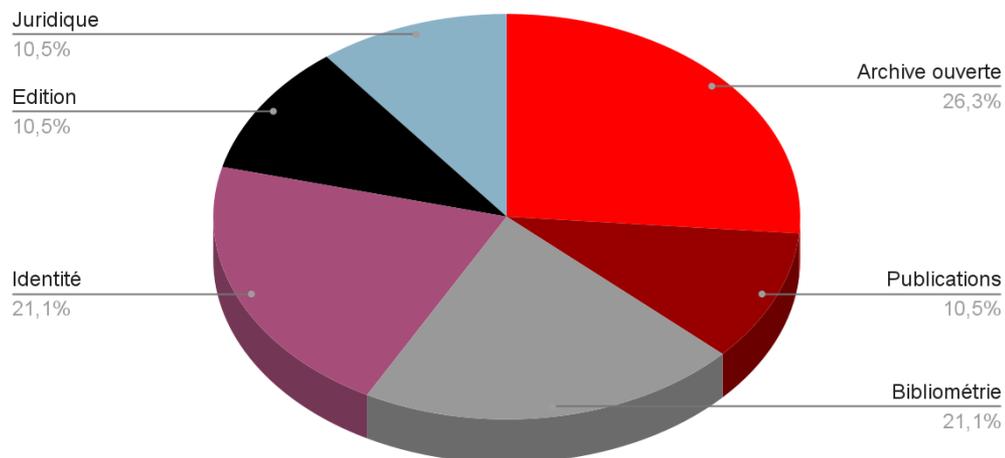


Etablissement de 0 à 50 ETP

Dont 0,8 dédiés aux services à la recherche

Etablissement de 50 à 100 ETP

Dont 1,9 dédiés aux services à la recherche



Une situation hétérogène

« Le SCD de [notre université] met en place des services à la recherche depuis plusieurs années. Cependant, le service n'est pas encore structuré en tant que tel, et souffre de la faiblesse du temps de travail qui lui est alloué. »

« Les services que décline l'appui à la recherche sont donc dorénavant bien identifiés. L'appui à la recherche a (ou devrait avoir) sa pleine place dans les organigrammes à côté des services aux publics et des collections. »

Les perspectives

- Relance de l'enquête en 2023
- Mise en œuvre de l'étude sur les indicateurs sur la science ouverte dans les bibliothèques
- Valorisation des résultats de l'enquête

